



Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil Municipal de Beaurivage

Minutes of the Beaurivage Municipal Council Special Meeting

**Le 4 aout 2026
17h30
Hôtel de ville de Beaurivage**

**August 4th, 2026
5:30 p.m.
Beaurivage Town Hall**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La maire, Danielle Dugas, préside la réunion qui est déclarée ouverte à 17h30.

2. PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum est atteint :

Présences :

- Danielle Dugas (maire)
- Stéphane Godin
(Conseiller du quartier 1)
- Howard Vautour
(Conseiller du quartier 3/
Maire adjoint)
- Susan Daigle
(Conseillère du quartier 4)
- Linda Savoie
(Conseillère du quartier 5)
- Dianne Comeau
(Conseillère du quartier 6)
- Léophane LeBlanc
(Conseiller général)
- Miguel Landry
(Conseiller général)

Absences :

- Gabby-Gabriel Vautour
(Conseiller du quartier 2)

Autres

- Mélanie Savoie
(Directrice générale/Greffière)
- Joanne Desrosiers
(Traductrice)

3. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-062

Il est proposé par la conseillère Linda Savoie et appuyé par le conseiller Howard Vautour que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Motion adoptée.

1. CALL TO ORDER

Mayor Danielle Dugas chairs the meeting, which is called to order at 5:30 p.m.

2. RECORDING OF ATTENDANCE & QUORUM

A quorum is present:

Members

- Danielle Dugas (Mayor)
- Stéphane Godin
(Ward 1 Councillor)
- Howard Vautour
(Ward 3 Councillor/
Deputy Mayor)
- Susan Daigle
(Ward 4 Councillor)
- Linda Savoie
(Ward 5 Councillor)
- Dianne Comeau
(Ward 6 Councillor)
- Léophane LeBlanc
(Councillor at Large)
- Miguel Landry
(Councillor at Large)

Absences:

- Gabby-Gabriel Vautour
(Ward 2 Councillor)

Others:

- Melanie Savoie
(General Manager/Clerk)
- Joanne Desrosiers
(Translation)

3. REVIEW AND ADOPTION OF THE AGENDA

26-062

It is moved by Councillor Linda Savoie and seconded by Councillor Howard Vautour that the agenda be adopted as presented. Motion carried.

4. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit déclaré.

**5. APPOINTEMENT – JEAN BABINEAU
(AGENT D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX)**

ATTENDU QUE conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale, LN-B 2017, c 18*, le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local et déterminer leurs mandats.

IL EST RÉSOLU que la personne suivante soit nommée agent chargé de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local :

1) Jean BABINEAU

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés (agent) soit employé pour la préservation et le maintien de la paix publique.

ET QUE les fonctions, pouvoirs, autorités et immunités de l'agent sont les suivants :

- a) L'agent a les pouvoirs définis à l'article 14(3) de la *Loi sur la police, LN-B 1977, c P-9.2*.
- b) L'agent a le devoir de faire respecter tous les arrêtés du Gouvernement local.

4. DECLARATION OF CONFLICTS OF INTEREST

No conflicts declared.

**5. APPOINTEMENT – JEAN BABINEAU
(BY-LAW ENFORCEMENT OFFICER)**

WHEREAS in accordance with Section 72 of the *Local Governance Act, SNB 2017, C 18*, Council may appoint By-Law Enforcement Officers for the Local Government and determine their mandates.

BE IT RESOLVED that the following person be appointed as a By-Law Enforcement Officer for the Local Government:

1) Jean BABINEAU

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the By-Law Enforcement Officer (Officer) is employed for the preservation and maintenance of public peace.

AND THAT the duties, powers, authorities, and immunities of the Officer are as follows:

- a) The Officer has the powers as defined by Section 14(3) of the *Police Act, SNB 1977, c P-9.2*.
- b) The Officer has the duty to enforce all the By-Laws of the Local Government.

- c) L'agent à l'autorité légale d'enquêter sur les contraventions, d'effectuer des inspections, de pénétrer sur des biens-fonds, des bâtiments et autre structure, d'émettre des billets, de déposer des informations, de signifier des documents, d'émettre des demandes, des ordres et d'effectuer toutes les autres tâches et fonctions, conformément à la *Loi sur la gouvernance locale, LN-B 2017, c 18* et tel qu'établie par arrêtés.
- d) L'agent est autorisé à exercer sa discrétion dans le cadre de ses fonctions.
- e) L'agent est un fonctionnaire chargé de l'exécution de la loi et est protégé en vertu de la *Loi sur la protection des personnes chargées de l'exécution de la loi, LRN-B 2011, c 210*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les nominations susmentionnées se poursuivent tant que l'agent est employé ou retenu par le gouvernement local.

26-063

Proposé par Howard Vautour
Appuyé par Linda Savoie

La motion fut rejetée.

Les votes contre : Stéphane Godin, Léophane LeBlanc, Dianne Comeau, Susan Daigle et Miguel Landry.

Les votes pour : Linda Savoie et Howard Vautour (et la maire est aussi pour).

- c) The Officer has the lawful authority to investigate violations, perform inspections, enter lands, buildings, and other structures, issue tickets, lay information, serve documents, issue demands, orders and perform all other duties and tasks, in accordance with all the applicable Sections and Regulation of the Local Governance Act, SNB, 2017, c 18 and as established by By-Law.
- d) The Officer is authorized to exercise discretion in the course of their duties.
- e) The Officer is and officer acting under the law and is protected in accordance with the *Protection of Persons Acting Under Statute Act, RSNB 2011 C 210*.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the above-mentioned appointments continue as long as the Officer is employed or retained by the Local Government.

26-063

Proposed by Howard Vautour
Seconded by Linda Savoie

Motion rejected.

Votes against: Stéphane Godin, Léophane LeBlanc, Dianne Comeau, Susan Daigle and Miguel Landry.

Votes for: Linda Savoie and Howard Vautour (and the mayor is also in favour).

Le conseiller Stéphane Godin a également rédigé un document à l'appui de son vote, qu'il a ensuite remis au conseil municipal et des membres du public.

26-064

Il est proposé par le conseiller Stéphane Godin et appuyé de la conseillère Dianne Comeau que la motion qui suit soit adoptée;

Attendu que le Conseil est en attente de recevoir et d'analyser les statistiques pertinentes.

Attendu que le conseil souhaite examiner le budget de ce service et l'ensemble de la situation financière de la municipalité de Beaurivage.

Attendu que le budget de ce service n'a pas encore été discuté par le conseil.

Attendu que le conseil pourrait privilégier l'octroi d'un contrat de service plutôt que d'engager un nouvel employé.

Attendu que le conseil ne souhaite pas élargir le mandat des agents chargés de l'application des règlements municipaux à des fonctions relevant du maintien de l'ordre.

Attendu que le conseil désire consulter d'autres municipalités afin de connaître les modèles qu'elles utilisent pour la prestation de ce service.

Il est proposé que l'embauche d'un nouvel agent chargé de l'application des règlements municipaux soit reportée jusqu'à ce que ces évaluations, analyses et consultations soient complétées, et que le conseil soit en mesure de prendre une décision pleinement éclairée.

Motion adoptée.

Councillor Stéphane Godin also prepared a document to support his vote in which he proceeded to give to council and member of the audience.

26-064

It was moved by Councillor Stéphane Godin and seconded by Councillor Dianne Comeau, that the following motion be adopted;

Whereas the Council is awaiting the receipt and analysis of the relevant statistics.

Whereas the council wishes to review the budget for this department and the overall financial situation of the municipality of Beaurivage.

Whereas the budget for this service has not yet been discussed by the council.

Whereas the council may prefer to award a service contract rather than hire a new employee.

Whereas the council does not wish to expand the mandate of municipal bylaw enforcement officers to include law enforcement duties.

Whereas the council wishes to consult with other municipalities to learn about the models they use to provide this service.

It is proposed that the hiring of a new municipal code enforcement officer be postponed until these evaluations, analyses, and consultations are completed, and the council is in a position to make a fully informed decision. Motion carried.



6. DÉLÉGATIONS ET PÉTITIONS

Aucun développement.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

26-065

Il est proposé par le conseiller Léophane LeBlanc que la réunion soit levée à 18h05.

Mélanie Savoie

Directrice générale/Greffière

Danielle Dugas

Maire

6. DELEGATION AND PETITIONS

No developments.

7. MEETING ADJOURNMENT

26-065

It is moved by Councillor Léophane LeBlanc that the meeting adjourn at 6:05 p.m.

Melanie Savoie

General Manager/Clerk

Danielle Dugas

Mayor